

REPUBLIQUE DU BURUNDI

UNIVERSITE ESPOIR D'AFRIQUE
HOPE AFRICA UNIVERSITY



REGLEMENT ACADÉMIQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UEA

BP:238 Bujumura, Burundi
Site web officielle: www.hau.bi
E-mail: info@hau.bi
registrar@hau.bi
Bujumbura, Janvier 2024

8

Nz

**DÉCISION N°DU...../...../2024 PORTANT LE RÈGLEMENT
ACADÉMIQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE A L'UNIVERSITE ESPOIR
D'AFRIQUE**

Le Président du Conseil d'Administration de l'Initiative Méthodiste Libre pour l'Espoir d'Afrique (CA/IMELEA)

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
- Vu la Loi n°1/30 du 16 Septembre 2022 portant modification de la Loi n°1/35 du 31 Décembre 2014 portant Cadre Organique des Confessions Religieuses ;
- Vu la Loi n° 1/07 du 29 octobre 2020 portant révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi,
- Vu la Loi n°1/014 du 7 juillet 1999, portant modification de la loi n°1/13 du 21 avril 1992 sur la collation des grades académiques;
- Vu le Décret n°100/166 du 12 juillet 2021 portant modification du décret du décret n° 100/275 du 18 octobre 2012 portant condition d'accès à l'Enseignement Supérieur au Burundi ;
- Vu le Décret N°100/50 du 20 février 2013 portant organisation des établissements d'enseignement supérieur et/ou universitaire privé ;
- Vu le Décret n°100/04 du 12 janvier 2015, portant conditions requises pour exercer la profession d'enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur au Burundi;
- Vu le Décret n°100/05 du 12 Janvier 2015, portant organisation des études de premier et deuxième cycle universitaire;
- Vu le Décret n°100/65 du 18 mars 2015, portant équivalences administratives entre les diplômes délivrés dans le système BMD (Baccalauréat, Master et Doctorat) et ceux délivrés conformément à la loi n° 1/014 du 7 juillet 1999 portant réorganisation du système de collation des grades académiques au Burundi;
- Vu le Décret n°100/66 du 18 mars 2015, portant harmonisation des curricula dans l'enseignement supérieur public et privé au Burundi;
- Vu l'Ordonnance ministérielle N° 610/1379 du 26 Septembre 2003 portant agrément de l'Université Espoir d'Afrique ;
- Vu le Livre de Discipline de l'Eglise Méthodiste Libre au Burundi, EMLBU;
- Vu les statuts de l'Initiative Méthodiste Libre pour l'Espoir d'Afrique, IMLEA ;

Après délibération du Conseil de Gestion de l'UEA,

DÉCIDE



NZ

Article 1 :

Les dispositions annexées à la présente décision constituent le Règlement Académique de la Faculté de Médecine de l'Université Espoir d'Afrique (UEA).

Article 2 :

Le Recteur de l'UEA est chargé de la mise en application du présent Règlement qui entre en vigueur à partir de l'année académique 2023-2024.

Fait à Bujumbura, le/...../2024

**Le Président du Conseil d'Administration de l'Initiative
Méthodiste Libre pour l'Espoir d'Afrique (CA/IMELEA)**



Hon Amb. Dr. NIBIGIRA Ezéchiel

CHAPITRE I : DES DÉFINITIONS, DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS ET DE L'ORGANISATION

Section 1 : Des définitions

Dans le présent Règlement, les mots et groupes des mots se comprennent comme suit :

Attestation de réussite : Document qui sans conférer de grade académique, témoigne de la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances organisées à l'issue d'une filière de formation.

Avis pédagogiques des étudiants : Evaluation des enseignements par les étudiants de manière anonyme à la fin de chaque semestre.

Capitalisation : Possibilité de conserver indéfiniment les unités d'enseignement validées en vue de l'obtention d'un diplôme conférant un grade académique. Les crédits concernés sont dits « capitalisables ».

Certificat : Document qui, sans conférer de grade académique, atteste de la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances à l'issue d'une formation.

Concours d'admission : Examen sélectif organisé à l'endroit des candidats à la formation en Médecine Générale.

Cours magistral : Exposé théorique d'un cours par l'enseignant.

Apprentissage par problèmes (APP): Approche centrée sur les étudiants.

Tutorat: relation d'aide entre deux personnes (tuteur/tutoré) dont le but est de faciliter l'apprentissage.

Education et Service basés sur la Communauté (Community Based Education and Service), (COBES): C'est l'activité basée sur l'approche communautaire comme environnement d'apprentissage, dans lequel les étudiants, les enseignants, les membres de la communauté et les représentants d'autres secteurs sont activement engagés tout au long du parcours éducatif des étudiants.

Exmatriculation : C'est l'action de supprimer sur la liste les étudiants quittant l'université.

Crédit : Unité correspondant au temps consacré par l'étudiant au sein d'un parcours de formation conduisant à un grade académique à une activité d'apprentissage concernant une matière ou un élément constitutif d'unité d'enseignement déterminé.

Les crédits sont accordés à l'étudiant après évaluation des aptitudes et des connaissances acquises. Chaque semestre validé est compté au moins pour 30 crédits. Les crédits sont capitalisables et transférables dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Un crédit correspond à 25 heures au moins (Cours magistral (CM), Travaux Pratiques (TP), Travaux de Recherche (TR), Travaux Dirigés (TD), Stages encadrés).

Inscription au rôle :

Cursus : Etudes conduisant à un grade académique déterminé. Un cursus peut s'étendre sur un ou plusieurs cycles d'études.

Cycle : Suite d'années d'études menant à l'obtention d'un grade académique.

Diplôme : Document attestant la réussite au contrôle des aptitudes et des connaissances, organisé à l'issue d'une formation. Les conditions de délivrance des diplômes sont fixées par la loi et les autres textes d'application.

Diplôme d'État : Diplôme délivré à la fin des études post-fondamentales donnant accès aux études universitaires au Burundi.

Master : Titre académique ou diplôme de même nom conféré à l'issue d'un parcours de deuxième cycle et après validation d'au moins cent vingt (120) crédits

Médecin : Personne ayant suivi et terminé les études de médecine générale et obtenu le Diplôme de Docteur en Médecine générale.

Médecin spécialiste : Médecin ayant suivi, après l'obtention du diplôme en médecine générale, des études de spécialisation et obtenu un certificat ou diplôme y relatif.

Domaine de formation : Partie de l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur pouvant recouvrir plusieurs disciplines et leurs champs d'application et se divisant en branches, elles-mêmes subdivisées en spécialités.

Élément constitutif d'unité d'enseignement (ECUE) : partie d'une unité d'enseignement portant sur une même matière et pouvant donner lieu à plusieurs types d'activités tels les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux de terrain, les travaux pratiques, les stages, les thèses, les projets, le travail personnel de l'étudiant.

Étudiant régulier : Tout candidat qui prend une inscription générale pour tous les cours d'un programme d'enseignement et qui subit les évaluations dans tous ces cours en vue de l'obtention d'un grade académique.

Évaluation formative ou continue : Elle consiste à identifier le niveau de progression des apprenants, leurs erreurs ou insuffisances, les lacunes éventuelles au niveau de l'enseignement ou de l'apprentissage en vue d'adopter les moyens appropriés de correction et de redressement afin de pouvoir atteindre les objectifs d'apprentissage définis au départ. Elle se fait au cours d'un apprentissage, c'est-à-dire durant le déroulement d'un ECUE donné.

Évaluation sommative ou examen : c'est l'évaluation qui se réalise à la fin d'un enseignement et qui consiste à faire un relevé, une sorte de bilan des apprentissages réalisés après un ECUE ou un cycle de formation afin de valider chaque ECUE et l'UE correspondante pour arriver à une prise de décision comme l'admission à un stage, à un avancement de classe, l'octroi d'un certificat ou d'un diplôme, le redoublement ou l'exclusion d'un système d'enseignement.

8

NE

Excursion : est une sortie éducative destinée à donner sens, vitalité et intérêt aux études normales faites en classe.

Département/ Filière de formation : séquence ordonnée d'enseignement afin d'acquérir des connaissances et compétences en vue d'exercer une activité ou un métier; c'est en particulier une séquence conduisant à l'obtention d'un titre professionnel.

Faculté : Une faculté est traditionnellement une des structures constitutives d'une université chargée de l'enseignement et de la recherche dans un champ disciplinaire homogène regroupant des domaines de formation et de connaissance apparentés.

Grade Académique : titre correspondant au niveau atteint à l'intérieur d'un cursus de formation et attesté par un diplôme. Il existe trois grades académiques : le Baccalauréat, le Master et le Doctorat.

Jury : instance académique chargée de l'évaluation des compétences et de leur certification, ainsi que de l'organisation des épreuves correspondantes.

Mention : appréciation par un Jury de la qualité des travaux d'un étudiant lorsqu'il lui confère un grade académique, ou sanctionne la réussite d'une année d'études.

Mobilité : possibilité pour un étudiant de changer de filière et/ou d'institution. La mobilité est facilitée par le système de crédits transférables.

Option : subdivision d'un domaine/programme de formation.

Parcours de formation : ensemble d'unités d'enseignement réparties semestriellement et abordés dans un ordre logique et cohérent conduisant à un grade déterminé, pour un cycle d'études, un domaine ou une branche donnée.

Passerelles : possibilité pour un étudiant de se réorienter et de poursuivre ses études dans un parcours, une filière ou une option de formation autre que celui initialement choisi.

Plagiat : Reproduction partielle ou totale du contenu d'un travail d'autrui sans citer la source ou l'auteur.

Programme de formation : séquence ordonnée d'enseignement afin d'acquérir des connaissances et compétences en vue d'exercer une activité ou un métier; c'est en particulier une séquence conduisant à l'obtention d'un titre professionnel.

Réintégration : Reprise des études au sein d'un même cursus après une interruption autorisée par la direction générale sur avis du conseil scientifique et pédagogique tant que l'offre de formation n'a pas changé.

Semestre : subdivision d'une année académique. Une année académique comprend 2 semestres. Il comprend l'ensemble des activités académiques devant se dérouler au cours de la période [cours magistraux (CM), travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), travaux de recherche (TR)/thèse travaux de terrain (TT), travaux personnels de l'étudiant (TPE), stages et évaluations].

Stage : mise en situation de terrain des étudiants en rapport avec des études conçues au sein d'un cursus déterminé. Un nombre de crédits est attribué aux stages selon le programme.

Titre académique : titre dont la collation ne confère pas de grade académique au sens de la loi.

Transfert de crédit : possibilité de faire valider par l'établissement d'enseignement supérieur appelé à délivrer un diplôme conduisant à un grade académique les périodes d'études effectuées dans un autre établissement ainsi que les crédits qui leur sont attachés ; les unités d'enseignement correspondants sont dites transférables. Cette définition reste valable en cas de changement de spécialité ou d'option.

Travail de recherche (TR) : travail donné aux étudiants et qui doit répondre aux critères et aux protocoles d'une recherche scientifique. Il ne peut être effectué qu'individuellement. Il lui est affecté un certain nombre de crédits.

Travail dirigé (TD) : travail effectué par les étudiants sous la surveillance et le guidage d'un enseignant (exercices ou devoirs faits en classe...). Il lui est affecté un certain nombre de crédits.

Travaux pratiques (TP) : travail effectué par les étudiants en application de théories, de connaissances ou de techniques apprises (travaux de laboratoire, fabrication d'objets...). Il lui est affecté aussi un certain nombre de crédits.

Unité d'enseignement (UE) : ensemble cohérent de matières ou éléments constitutifs d'unité d'enseignement représentant l'unité de base d'un parcours de formation. Chaque semestre regroupe de deux à cinq unités d'enseignement.

Valorisation des crédits : processus d'évaluation et de reconnaissance des savoirs et compétences d'un candidat pour être admis dans une UE, un cycle d'études.

Section 2 : De l'organisation de la Faculté de Médecine

Article 3 :

La faculté de Médecine est dotée d'un conseil de faculté qui rend compte directement aux services académiques. L'ancrage administratif de la faculté de Médecine est au niveau de faculté de Médecine. La gestion au quotidien est assurée par un doyen de faculté assisté par un vice. Au sein de l'UEA, un conseil de gestion de l'UEA s'en charge de l'orientation de la faculté conformément à l'ordonnance portant organisation de l'enseignement supérieur au Burundi.

8

NZ

